

CONTRIBUTIONS

La contribution annuelle s'élève à **2 190 euros**.

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et d'équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement. Elle couvre également les dépenses de fonctionnement non prises en compte par le forfait d'externat.

Dans cette contribution des familles, sont également incluses les cotisations dues par l'établissement aux structures de l'Enseignement Catholique.

ADHESION A L'APEL BURY-ROSAIRE

L'association des parents d'élèves a le rôle fondamental de représenter les parents. Elle participe activement à la vie de l'établissement. La cotisation, dont une partie est reversée à l'UNAPEL, inclut l'abonnement à la revue "Famille & Education".

La cotisation s'élève à **28 € par famille**.

AUTRES FRAIS

- Les livres et photocopiés sont à la charge de l'étudiant.
- BDE (Bureau des Etudiants) : la cotisation annuelle est de **25 €**.

FRAIS FORFAITAIRES (assurance scolaire de 5 euros comprise)

Ils sont annuels et couvrent certaines dépenses incompressibles imputables à chaque étudiant.

Ils s'élèvent à **120 €**.

RESTAURATION

Les étudiants ont la possibilité de prendre leurs repas au restaurant scolaire, 1 avenue Georges Pompidou.

LA DEMI-PENSION

Deux formules de forfait annuel vous sont proposées :

- **Forfait 4 jours**, permettant de déjeuner tous les jours **sauf le mercredi**
Il s'élève à **780 €**.
- **Forfait 5 jours**, pour déjeuner **tous les jours**.
Il s'élève à **970 €**.

LE REPAS OCCASIONNEL

Le prix du repas occasionnel est de **8,30 €**.

Les repas occasionnels se règlent exclusivement par prélèvements mensuels, à partir du 5 du mois suivant le mois de consommation.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le relevé des frais annuels (contribution, demi-pension, BDE...) est transmis sur votre espace en ligne fin septembre.

Des relevés complémentaires sont transmis en cours d'année pour les autres frais (sorties, voyages...).

ACOMPTE D'INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION

Inscription

L'acompte est de **400 €**.

Réinscription

L'acompte est de **120 €**.

MODES DE REGLEMENT

Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilegié par l'établissement.

Prélèvement bancaire

Les prélèvements sont effectués d'octobre à mai (**8 mensualités**), le 10 du mois.

Le solde de frais éventuel est prélevé à partir du 10 juin.

Pour les réinscriptions, les mandats de prélèvements de l'année précédente sont reconduits automatiquement, sauf avis contraire.

A défaut, chèque à l'ordre de "Bury-Rosaire"

Le règlement **du montant total** est à effectuer **dès réception** des factures.

En cas de non-respect, des **frais de gestion** s'élevant à **30 €** vous seront facturés.